Comité Social et Economique

29, rue Sainte Claire Deville 73300 Saint-Jean-de-Maurienne France T+33 (0) 479 20 10 24 (secrétariat) T+33 (0) 479 20 10 25 (comptabilité) Courriel: <u>stephane.nagi@trimet.fr</u>

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Enfants à charge de la 6ème jusqu'à moins de 25 ans

PAIEMENT EN CHEQUES VACANCES UNIQUEMENT

Les agents de l'usine et du LRF <u>n'ayant pas perçu de bons d'achat</u> et ayant des enfants en secondaire, c'est-à-dire fréquentant les classes à partir de la 6^{ème} et poursuivant leurs études jusqu'à moins de 25 ans maximum (à la date de la rentrée scolaire du <u>04/09/2023</u>), peuvent bénéficier d'une « Aide de Rentrée Scolaire » du CSE.

→ Celle-ci sera <u>payée uniquement en CHEQUES VACANCES</u> et sous certaines conditions.

N.B: L'agent demandeur d'une aide de rentrée scolaire devra obligatoirement avoir 6 mois d'ancienneté et être présent à l'usine ou au LRF lors de la rentrée scolaire de son enfant. L'aide pourra être versée au prorata des mois travaillés en cas de départ anticipé. Pour les CDD, l'agent devra bénéficier d'un contrat minimum de 1 an.

REMARQUE: Les agents détachés à l'usine ou au LRF ne bénéficient pas de cette aide.

1 - REGLEMENT:

Les demandes « d'Aide de Rentrée Scolaire » seront disponibles dans le hall d'entrée du CSE à compter du :

JEUDI 17 AOUT 2023

Ces demandes devront être complétées, signées et déposées dans la boîte du CSE, <u>avec TOUS</u> <u>les justificatifs demandés</u> (agrafés au dos de la demande) avant le :

MARDI 28 NOVEMBRE 2023

⇒ JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

→ POUR L'ENFANT EXTERNE QUI LOGE CHEZ SES PARENTS

- > Un Certificat Scolaire Original
- > Factures diverses (Fournitures Scolaires Vêtements Chaussures...).

POUR L'ENFANT ½ PENSIONNAIRE - PENSIONNAIRE - FAC et ETUDES SUPERIEURES

- > Un Certificat Scolaire Original
- > Facture ½ Pension ou Pension
- > Location diverse, repas et transport
- > Facture d'inscription pour les Ecoles Privées, FAC ou Etudes Supérieures.

POUR L'ENFANT « APPRENTI - ALTERNANT - CONTRAT PRO »

- > Certificat Scolaire Original
- > Facture $\frac{1}{2}$ Pension ou Pension, location diverse et transport
- > Contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation.

ATTENTION:

- > Il ne sera pas accepté de copies non « Certifiées Conformes » des justificatifs ou factures.
- Les noms et prénoms des bénéficiaires devront être mentionnés sur TOUTES les factures.

2 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES VACANCES :

- O Les calculs sont réalisés par les Secrétaires des CSE.
- ② La distribution aux ayants-droit sera faite <u>au bureau du CSE aux dates et</u> horaires indiqués ci-dessous :
- a) DEPOT des DEMANDES avant le 14 SEPTEMBRE 2023
 - Retrait des Chèques Vacances le <u>JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023</u>
- b) DEPOT des DEMANDES avant le 12 OCTOBRE 2023
 - Retrait des Chèques Vacances le JEUDI 19 OCTOBRE 2023
- c) DEPOT des DEMANDES avant le 09 NOVEMBRE 2023
 - Retrait des Chèques Vacances le <u>JEUDI 16 NOVEMBRE 2023</u>
- d) DEPOT des DEMANDES avant le 28 NOVEMBRE 2023 (dernier délai)
 - Retrait des Chèques Vacances le <u>JEUDI 07 DECEMBRE 2023</u>
 - → Horaires des permanences au bureau du CSE pour les dates de retrait des Chèques Vacances:
 → De 10H00 à 13H30 et de 14H30 à 17H15

3 - UTILISATION DES CHEQUES VACANCES:

* Activités CSE :

Vacances Familiales - Colonies de Vacances - Séjours Ados - Sorties Familiales - Sorties Collectives - Sorties « Spectacles » ou « Sportives » - Cinémas - Piscines - Locations des Véhicules CSE - Etc...

* Activités hors CSE :

Vacances - Transports - Badges Autoroutes - Spectacles - Hôtels et Restaurants ayant l'Enseigne « Chèques Vacances » - Les magasins « Sport 2000 » et « Intersport » de Saint Jean.

4 - REMARQUES:

- Les enfants scolaires de la 6^{ème} jusqu'à moins de 25 ans des retraités, veuves ou veufs d'agents et agents partis en invalidité peuvent bénéficier d'une aide de rentrée scolaire du CSE.
- Les cas particuliers seront examinés en Commission Administrative et Financière du CSE.

La Secrétaire du CSE LRF RT, N.RAVAILLE Le Secrétaire du CSE TRIMET France, S.NAGI

COMITE SOCIAL et ECONOMIQUE TRIMET SAINT JEAN COMITE SOCIAL et ECONOMIQUE LRF RT SAINT JEAN

DEMANDE D'AIDE DE RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Enfants à charge de la 6ème jusqu'à moins de 25 ans

ETUDES SECONDAIRES - FAC - ETUDES SUPERIEURES - APPRENTIS - ALTERNANTS

→ PAIEMENT EN CHEQUES VACANCES UNIQUEMENT

| | TELEPHONE PERSONNEL : | | |
|---|---|--|--|
| ADRESSE COMPLETE : | | | |
| | OU AU LRF DE SAINT JEAN : | | |
| SITUATION DE L'AGENT : (Rayer | r les mentions inutiles) | | |
| → OUVRIER - EMPLOYE - TECHNI | ICIEN - AGENT DE MAITRISE - INGENIEUR - CADRE | | |
| → ACTIF - CDII - AFC - CFC - RI | ETRAITE - AGENT EN INVALIDITE - VEUVE D'AGENT | | |
| ⇒ NOMBRE D'ENFANTS DE MOIN DE LA 6ème : | NS DE 25 ANS QUI POURSUIVENT LES ETUDES A PARTI | | |
| → <u>RENSEIGNEN</u> | MENTS CONCERNANT L'ENFANT | | |
| NOM DE L'ENFANT : | PRENOM : | | |
| | | | |
| | QUENTE : | | |
| | : | | |
| | | | |
| ➡ IL LOGE: A L'ECOLE - DANS U CHEZ LES PARENTS | UNE RESIDENCE ETUDIANTE - CHEZ UN PARTICULIER - | | |
| | | | |
| | | | |
| F SITUATION SCOLAIRE DE L'EN | | | |
| ⇒ EXTERNE - 1/2 PENSIONNAIRE | E - PENSIONNAIRE HORS DU CANTON - APPRENTI - ALTERNANT - CONTRAT PRO | | |
| | IRE ? MONTANT MENSUEL : | | |
| | enseignements fournis ci-dessus sont exacts. | | |
| ve cer tiffe sur i normeur que les re | DATE et SIGNATURE de L'AGENT | | |
| | | | |
| | TOURNEZ S.V.P ⇒ | | |
| | | | |
| | RESERVE au CSE | | |
| POUR L'ENFANT | NOMBRE D'ENFANTS : | | |
| MONTANT ALLOUE (Chèques Vaca | ınces) 1€uros | | |
| €uros | 2 €uros | | |
| | 3 €uros | | |
| | MONTANT TOTAL ALLOUE → €uros | | |

JUSTIFICATIFS A FOURNIR AVEC CETTE FEUILLE

> POUR L'ENFANT EXTERNE QUI LOGE CHEZ SES PARENTS

- Un Certificat Scolaire Original
- Factures diverses (Fournitures scolaires Vêtements Chaussures...).

> POUR L'ENFANT & PENSIONNAIRE - PENSIONNAIRE

- Un Certificat Scolaire Original
- Facture ½ Pension ou Pension, location diverse et transport
- Facture d'inscription pour les écoles privées.

> POUR L'ENFANT en FAC ou en ETUDES SUPERIEURES

- Un Certificat Scolaire Original
- Facture de ½ Pension ou Pension, location diverse et transport
- Facture d'inscription à la FAC ou à l'école.

POUR L'ENFANT « APPRENTI - ALTERNANT - CONTRAT PRO »

- Certificat Scolaire Original
- Facture de ½ Pension ou Pension, location diverse et transport
- Contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation.

ATTENTION - Il ne sera pas accepté de copies non confirmées par l'école des justificatifs ou factures. Le nom et le prénom de l'enfant scolaire devront être mentionnés sur toutes les factures des bénéficiaires.

DATE LIMITE DU DEPOT DES DEMANDES : MARDI 28 NOVEMBRE 2023

<u>A COMPLETER PAR L'AGENT</u> (obligatoire)

| | MONTANT ANNUEL | <u>OBSERVATIONS</u> |
|----------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| ½ Pension | | |
| Pension | | |
| Hébergement/Loyer | | |
| Repas | | |
| Transport | | |
| Inscription (Fac/Ecole privée) | | |
| Factures diverses | | |
| Je certifie sur l'honneur aue le | es renseionements écrits ci-c | dessus sont exacts |

DATE et SIGNATURE de L'AGENT

<u>ATTENTION</u>: Toute demande incomplète, sans <u>TOUS</u> les justificatifs demandés, sera renvoyée à l'intéressé.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES VACANCES

Les calculs sont réalisés par les Secrétaires des CSE.

La distribution aux ayants-droit sera faite <u>au bureau du CSE aux dates et horaires indiqués ci-dessous</u> :

- a) DEPOT des DEMANDES avant le 14 SEPTEMBRE 2023
 - Retrait des Chèques Vacances le <u>JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023</u>
- b) DEPOT des DEMANDES avant le 12 OCTOBRE 2023
 - Retrait des Chèques Vacances le <u>JEUDI 19 OCTOBRE 2023</u>
- c) DEPOT des DEMANDES avant le 09 NOVEMBRE 2023
 - Retrait des Chèques Vacances le JEUDI 16 NOVEMBRE 2023
- d) <u>DEPOT des DEMANDES avant le 28 NOVEMBRE 2023</u> (dernier délai)
 - Retrait des Chèques Vacances le JEUDI 07 DECEMBRE 2023

> Les permanences auront lieu au bureau du CSE :

⇒ De 10H00 à 13H30 et de 14H30 à 17H15